



**Nouvelle politique de gestion des matières résiduelles
POUR LA CMQ, PLUSIEURS PAS DE FRANCHIS
DANS LA BONNE DIRECTION**

Québec, le 18 novembre 2009 - La nouvelle politique de gestion des matières résiduelles rendue publique par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, madame Line Beauchamp, constitue à bien des égards un pas dans la bonne direction, estime la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Plusieurs des mesures retenues par la ministre rejoignent directement des demandes déjà formulées par la CMQ.

L'application de l'approche de la responsabilité élargie des producteurs aux produits électroniques, aux lampes au mercure et aux piles constitue un pas dans la bonne direction et permettra de responsabiliser directement les producteurs de ces biens tout en allégeant le travail des municipalités, à qui incombe toujours le fardeau de la saine gestion de ces biens devenus inutiles en fin de vie.

La CMQ salue également la décision du gouvernement du Québec de voir à la compensation à 100 % des municipalités pour les services de récupération et de mise en valeur des matières recyclables qu'elles offrent. Enfin, la Communauté voit de manière positive le dévoilement de son programme d'infrastructures de traitement des matières organiques, une nécessité également maintes fois exprimée par l'ensemble du monde municipal québécois.

Au cours des semaines à venir, la Communauté métropolitaine entend se pencher sur les diverses mesures proposées dans le Plan d'action 2010-2015 déposé par la ministre et émettre ses commentaires sur le sujet.

- 30 -

Source : Benoît Massicotte
Secrétaire
Communauté métropolitaine de Québec
Tél. : 418 641-6250 poste 1210